

Séance Officielle du 29 mars 2011

DELIBERATION N° 58/2011

BUDGET PRIMITIF 2011 – MOYENS DES SERVICES

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le rapport «Moyens des Services» présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2011 ;

VU la demande d'avis sur le projet de Budget Primitif 2011 adressée au Conseil Economique, Social et Culturel le 20 mars 2011 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 15 février 2011 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire à la section d'investissement du Budget Primitif 2011 au titre du rapport « moyens des services » :

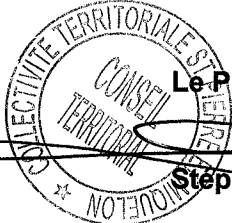

- une autorisation de programme nouvelle pour 1 M€ (programme Equipements techniques AP2011) ;
- une autorisation de programme nouvelle pour 1 M€ (programme Biens des services AP2011) ;
- 146 000 € en crédits de paiement au titre du programme Equipements techniques AP 2009 (chapitre 21) ;
- 300 000 € en crédits de paiement au titre du programme Equipements techniques AP 2011 (chapitre 21) ;
- 240 000 € en crédits de paiement au titre du programme Biens des services AP 2008 et 2011 (chapitres 20 et 21) ;
- 91 500 € en crédits de paiement hors AP (chapitres 20, 204 et 21).

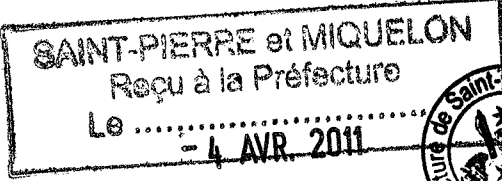

Article 2 : Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011 au titre du rapport « moyens des services » :

- en dépenses : 3 706 430 € (chapitre 011) ;
- en recettes : 642 700 € au chapitre 70 et 85 000 € au chapitre 74.

Adopté

14 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 16


Le Président,

Stéphane ARTANO.

Séance Officielle du 29 mars 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2011 - MOYENS DES SERVICES

Le présent rapport a pour objet l'attribution des moyens financiers affectés à la réalisation des missions confiées aux services de la Collectivité. Les crédits proposés en 2011, en investissement et en fonctionnement, s'élèvent à 3 515 480 €.

Les postes de dépenses les plus importants sont résumés ci-après ;

Dépenses d'investissement :

Le montant prévu pour le programme « matériels techniques » se chiffre à 446 000 €. Parmi les opérations significatives figurent :

- x l'acquisition d'un camion de déneigement pour l'aéroport de Miquelon ;
- x l'achat de divers matériels pour les services de la DTAM (Parc et Subdivision de Miquelon) – épandeuse à liant, chariot élévateur, camionnette pour l'atelier Diesel.

Afin de satisfaire les besoins des services techniques sur la période 2011/2013, une autorisation de programme nouvelle de 1 M€ est retenue au budget 2011.

Le montant global des dépenses d'investissement des autres services de la Collectivité a été arbitrée à 281 500 €. Cette enveloppe prend en compte les besoins suivants :

- x les installations informatique et téléphonique de la Maison Territoriale de l'Autonomie et les besoins en mobiliers et matériels de bureau (réinscription d'un crédit 2010 non consommé) ;
- x l'acquisition d'un véhicule pour la Régie agricole de Miquelon (réinscription d'un crédit 2010 non consommé) ;
- x l'acquisition de trois véhicules pour les services territoriaux ;
- x l'installation d'une centrale téléphonique pour les services administratifs installés dans le bâtiment du Palais Royal ;
- x l'installation de billetteries dans les structures d'animation sportive et culturelle de la Collectivité ;
- x le renouvellement courant de divers équipements.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses sont en augmentation de près de 14% par rapport au budget primitif 2010. La dotation globale considère cette année :

- x les charges de fonctionnement de la Maison Territoriale de l'Autonomie ;
- x une révision à la hausse du crédit réservé à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux ;
- x des crédits spécifiques inscrits à la demande de la DTAM (formation des agents, opération d'évacuation des huiles usées du Parc,...) ;
- x une majoration des moyens en faveur des structures d'animation (+ 122 000 € par rapport à 2010) intégrant la manifestation de hockey sur glace programmée cette fin de semaine à la Patinoire territoriale avec les Anciens des Canadiens de Montréal.

En résumé, les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services sont détaillés dans le tableau qui suit :

SERVICE	CP INVESTISSEMENT	CP FONCTIONNEMENT	CP TOTAL
CONSEIL TERRITORIAL MG	139 440 €	330 330 €	469 770 €
CONSEIL TERRITORIAL FINANCES		281 550 €	281 550 €
CONSEIL TERRITORIAL RH		137 000 €	137 000 €
BUREAU CONSEIL TERRITORIAL MIQUELON	1 150 €	18 410 €	19 560 €
CABINET / COMMUNICATION		68 000 €	68 000 €
PATINOIRE	38 600 €	179 900 €	218 500 €
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF	19 600 €	412 040 €	431 640 €
MAISON DES LOISIRS	3 000 €	159 900 €	162 900 €
L'ARCHE	23 000 €	124 970 €	147 970 €
BUREAU PHILATELIQUE		111 000 €	111 000 €
SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES	310 €	8 580 €	8 890 €
SERVICE SOCIAL		28 500 €	28 500 €
MAISON TERRITORIALE DE L'AUTONOMIE	33 000 €	79 000 €	112 000 €
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE		71 860 €	71 860 €
SERVICE DES PECHES		10 800 €	10 800 €
SERVICES FISCAUX		18 300 €	18 300 €
SERVICE DES DOUANES		5 000 €	5 000 €
CLINIQUE VETERINAIRE	6 400 €	61 080 €	67 480 €
REGIE AGRICOLE DE MIQUELON	17 000 €	61 700 €	78 700 €
REGIE AGRICOLE DE SAINT-PIERRE		58 230 €	58 230 €
SERVICES DE L'EQUIPEMENT	446 000 €	550 580 €	996 580 €
CONSEILLERE PEDAGOGIQUE		11 250 €	11 250 €
TOTAL	727 500 €	2 787 980 €	3 515 480 €

Afin de satisfaire les besoins des services sur la période 2011/2013, une autorisation de programme nouvelle de 1 M€ est également retenue au budget 2011.

Autres charges :

S'ajoutent à cette inscription de 3,5 M€ :

- x un crédit de 650 450 € affecté aux charges de services extérieurs supportées par la Collectivité ;
- x un crédit de subvention de 50 000 € pour la Société Nationale de Sauvetage en Mer (dernière participation pour l'achat de la vedette) ;
- x et la contribution territoriale affectée à la Régie communale des Espaces Verts pour 268 000 €.

Les recettes des services prévues pour 2011 s'élèvent à 642 700 €.

Et également attendue la participation de l'Etat pour le fonctionnement de la MTA estimée au budget à 85 000 €.

En conclusion, je vous propose au titre de ce rapport les inscriptions suivantes :

- une autorisation de programme nouvelle pour 1 M€ (programme Equipements techniques AP2011) ;
- une autorisation de programme nouvelle pour 1 M€ (programme Biens des services AP2011) ;
- 146 000 € en crédits de paiement au titre du programme Equipements techniques AP 2009 (chapitre 21) ;
- 300 000 € en crédits de paiement au titre du programme Equipements techniques AP 2011 (chapitre 21) ;
- 240 000 € en crédits de paiement au titre du programme Biens des services AP 2008 et 2011 (chapitres 20 et 21) ;
- 91 500 € en crédits de paiement hors AP (chapitres 20, 204 et 21) ;
- 3 706 430 € en crédits de fonctionnement (chapitre 011) ;
- en recettes : 642 700 € au chapitre 70 et 85 000 € au chapitre 74.

Tel est l'objet du projet de délibération joint au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO.

